



Coexistence International* de l'Université Brandeis

Approches Complémentaires du Travail de Coexistence

Accent sur la coexistence et le renforcement de la démocratie en Afrique occidentale

Avril 2009

Linda Darkwa

Le Personnel de la Coexistence International

Jessica Berns, directrice du programme

John Lewis Moore, gestionnaire de programme

Shannon Taylor, coordonnatrice de programme

Cynthia Cohen, directrice générale

Programme Slifka sur la coexistence intercommu-
nale

Comité consultatif international

Mari Fitzduff, Chair

Gaya Gamhewage, Vice Chair

Dekha Ibrahim Abdi

Mohammed Abu-Nimer

Thais Corral

Meenakshi Gopinath

Roberta Levitow

Barbara Merson

Tim Phillips

Stella Sabiiti

Alan B. Slifka

Paul van Tongeren

Coexistence International

Mailstop 086

Brandeis University

Waltham, Massachusetts

02454-9110

781-736-5017

781-736-5014 fax

www.coexistence.net

coexistenceintl@brandeis.edu

Il existe de nombreuses définitions différentes de ce qui constitue une démocratie, mais toutes ont en commun les deux principes suivants : une démocratie doit protéger les droits et libertés de tous les groupes, et doit comprendre des processus électoraux ouverts. Le politologue finlandais Tatu Vanhanen définit la démocratie comme un système politique au sein duquel différents groupes ont un droit garanti par la loi de lutter pour le pouvoir et les tenants institutionnels de l'autorité sont élus par le peuple et redevables à celui-ci¹. Le Dr Ibrahim Nasr el-Din, de l'Institut de recherche et d'études africaines de l'Université du Caire, affirme pour sa part que la démocratie cherche à fournir un cadre « qui permet à tous les groupes sociaux d'exprimer leurs intérêts de façon à tenter de coordonner ces intérêts afin d'atteindre un consensus minimal². » En d'autres mots, les systèmes politiques démocratiques définissent les relations entre les groupes et contribuent à déterminer le rôle des personnes qui détiennent l'autorité politique.

Comme la démocratie tient expressément à l'inclusivité et à l'atteinte de consensus et qu'elle tient implicitement à l'expression pacifique de la différence, il semble qu'elle soit un outil naturel de la promotion de la coexistence positive au sein des sociétés multiculturelles. Pourtant, les démocraties de la région de l'Afrique occidentale démontrent que coexistence et démocratie ne vont pas toujours de pair. Ce texte se penche sur l'interaction, en Afrique occidentale, entre la démocratisation et la coexistence, de même que sur la façon dont la région a vécu la dynamique entre les deux.

Dr Linda Darkwa est chercheuse universitaire au Centre pour les affaires internationales de Legon de l'Université du Ghana et consultante en analyse de la paix et de la sécurité.

De nombreux pays de la région ont tenté d'atteindre une démocratie libérale dans laquelle la population est gouvernée par ses représentants choisis, qui sont à leur tour gouvernés par une constitution établissant la primauté du droit et garantissant les droits et libertés de tous. Idéalement, les pays démocratiques garantissent l'élection inclusive et crédible de représentants de la population au sein des gouvernements. En réalité, de nombreuses nations de l'Afrique occidentale échouent leur consolidation démocratique. Les politiques ethnocentriques, prenant racine dans un passé colonial et portées par des systèmes néo-paternels de népotisme, exacerbent et perpétuent la division ethnique et contribuent donc à ces échecs de façon importante. Comme l'écrit Mathurin Houngnikpo, professeur universitaire en études sur la sécurité au Centre d'études stratégiques de l'Afrique, « Pour que les politiques démocratiques soient soutenues et qu'une culture politique soutenant la démocratie soit construite, [les systèmes électoraux et parlementaires, de même que les structures démocratiques] devraient faciliter l'inclusion politique et favoriser la formation de parlements représentatifs, réactifs aux besoins de tous les citoyens³. » Les gouvernements qui reconnaissent activement la diversité ethnique de leurs citoyens et font preuve d'inclusion sociale et d'équité dans la mise en œuvre et dans la mise en application des politiques publiques permettent à la nation de tirer profit de la force de sa diversité au lieu d'en souffrir. L'adoption d'une optique de coexistence dans les efforts de démocratisation peut contribuer à construire des bases fondamentales pour des démocraties durables dans de nombreux pays, et en particulier au sein de l'Afrique occidentale, qui jouit d'une riche diversité ethnique et religieuse. Ces fondements aident à leur tour le pays à atteindre la coexistence pacifique de ses citoyens.

Méthodologie

Cet article fait partie d'une série d'initiatives de Coexistence International* (CI) sur la coexistence et la démocratie. Il s'appuie sur deux études de CI : « Accent sur la coexistence et le renforcement de la démocratie⁴ » et « Coexistence et démocratie en Afrique occidentale : tendances, défis et opportunité », ainsi que sur le rapport de l'atelier « Démocratie, conflit et coexistence en Afrique occidentale » organisé par CI. Fondé sur une étude des publications d'initiatives précédentes, d'articles de revues

savantes et d'autres documents, le présent texte souligne quelques-uns des défis et des bonnes pratiques du travail de coexistence au sein des institutions démocratiques en Afrique occidentale et offre des recommandations pour améliorer ces efforts.

La coexistence en Afrique occidentale

Selon Oxfam Grande-Bretagne, on peut définir la coexistence comme « la reconnaissance mutuelle du statut et des droits de la personne, le développement d'une vision équitable et inclusive de l'avenir de chaque communauté et la mise en œuvre du développement économique, social, culturel ou politique de façon à combler les anciens clivages entre les communautés⁶. » Dans leur article de 200⁷, Jessica Berns et Mari Fitzduff ont élargi cette définition en expliquant que « La coexistence décrit les sociétés dans lesquelles la diversité est la bienvenue pour son potentiel positif, l'égalité est une poursuite active, l'interdépendance entre les groupes est reconnue et l'utilisation des armes pour régler les conflits est de plus en plus chose du passé⁷. » Au plan international, on utilise également les termes « inclusion sociale » et « cohésion sociale » en parlant de la coexistence.

En Afrique occidentale, on utilise aussi d'autres termes pour parler de la coexistence : cohabitation pacifique, unité dans la diversité, tolérance collaborative, inclusivité et tolérance⁸. Dans les pays en situation d'après-conflit, comme la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Sierra Leone, on décrit souvent les activités du domaine de la coexistence en parlant de réconciliation nationale, d'intégration nationale ou de renforcement de la paix. Ces activités comprennent l'utilisation de l'éducation sur la paix, la promotion et la protection des droits de la personne, la justice pénale internationale et les tentatives pour établir la « vérité » par l'entremise des commissions de vérité.

Cet article offre des exemples et se penche sur l'histoire de la coexistence et de la consolidation de la démocratie dans les pays ouest-africains du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Libéria, du Nigéria, du Sénégal et de la Sierra Leone. Ces pays ont en commun des expériences comme un passé colonial, une série de gouvernements répressifs, l'absence de la règle de droit et de profondes inégalités sociales. Ils présentent toutefois des

* Coexistence International, ou "CI", conserve son nom anglais, même dans les textes qui, comme celui-ci, sont traduits.

différences quant à leur composition ethnique, leurs religions et leurs langues, de même que dans la façon dont ils ont géré les relations entre les groupes. Cette situation nous offre la chance d'examiner les enjeux de la coexistence et de la démocratie dans une gamme variée d'environnements et de contextes sociopolitiques.

Coexistence précoloniale

Bien que le continent africain soit sans contredit riche de sa diversité sociale, il faut également noter les liens étroits d'une multitude de groupes ethniques. K.K. Prah fait remarquer qu'il existe « des convergences et des similarités structurelles considérables entre des cultures en apparence distinctes. » En Afrique précoloniale, l'identité ethnique était souvent fluide. « Dans la plupart des cas, des relations institutionnelles interreliées existaient entre les groupes ethniques rapprochés et apparentés. [...] Les groupements ethniques précoloniaux en Afrique formaient, en ce sens, des systèmes en grande partie ouverts⁹. » Ainsi, bien que des conflits entre les groupes se produisaient sans doute, on peut remettre en question dans quelle mesure ils correspondaient aux divisions ethniques. En réalité, la structure fluide de l'identité ethnique en Afrique a probablement facilité les relations entre les groupes. En effet, J.G. Yoh, politologue à l'Université de l'Afrique du Sud, parle « [...] d'une coexistence historique entre des milliers de groupes ethniques africains liés non seulement par leur parenté, mais également par leurs principes¹⁰. » Traditionnellement, la coexistence dans la sous-région de l'Afrique occidentale s'est manifestée sous différentes formes et par différents moyens, en particulier dans la structure et les processus de ses institutions traditionnelles de gouvernance. Par exemple, différents mécanismes ont été mis en place afin d'assurer l'accès aux ressources et à la justice tant pour les groupes majoritaires que minoritaires. Les structures de gouvernance étaient hiérarchiques, comportant un chef qui était suzerain d'une région traditionnelle, mais les meneurs des groupes minoritaires participaient à cette hiérarchie et avaient leur mot à dire dans la résolution des conflits. Des tentatives étaient donc faites pour résoudre les injustices de façon hiérarchique, à partir de l'unité première : du chef de famille jusqu'au « chef » approprié. En cas d'échec, le conflit était exposé au grand chef.

La coexistence sous les régimes coloniaux

Le colonialisme a déraciné cette conception fluide de l'identité ethnique, de la coexistence pacifique et de l'interdépendance généralisée des groupes. Durant l'époque coloniale, les institutions traditionnellement cohésives qui existaient dans de nombreuses cultures de l'Afrique occidentale ont été systématiquement corrompues ou détruites, puis remplacées par des institutions qui convenaient aux fins de la classe dirigeante. Les hiérarchies traditionnelles, par exemple, ont été exploitées afin d'accroître les divisions entre les groupes et d'ainsi

augmenter l'autorité des gouvernements coloniaux. « Le colonialisme en général et l'administration coloniale en particulier ont favorisé le développement de structures sociales qui faciliteraient l'autorité coloniale en trouvant le moyen d'élever les chefs de clan [...] jusqu'à des positions d'autorité allant bien au-delà de l'autorité dont ils avaient pu profiter traditionnellement¹¹. » En Sierra Leone, les chefs qui ont mené la révolte contre la taxe sur les huttes imposée par les Britanniques ont été punis, alors que ceux qui sont restés fidèles au gouverneur britannique ont reçu de l'aide, entre autres militaire¹².

Après la Deuxième Guerre mondiale, les pouvoirs coloniaux se sont réadaptés en investissant davantage dans leurs colonies et en augmentant l'intégration économique des populations colonisées. D'une certaine manière, cela n'a fait qu'aggraver les tensions sous-jacentes.

[Ce] qui était vu par les régimes coloniaux comme une croissance économique et un développement rapide [n'a] souvent été vécu par les gens ordinaires que comme l'augmentation de l'instabilité, de l'inégalité, du désordre et des conflits sociaux. Les conflits internes croissants au sein des communautés ethniques au sujet de la distribution de la richesse et des obligations mutuelles des chefs et du peuple, de même que la concurrence externe croissante entre les communautés pour le contrôle des ressources liées au développement, ont produit les politiques ethniques modernes¹³.

Le colonialisme a déraciné cette conception fluide de l'identité ethnique, de la coexistence pacifique et de l'interdépendance généralisée des groupes. Durant l'époque coloniale, les institutions traditionnellement cohésives qui existaient dans de nombreuses cultures de l'Afrique occidentale ont été systématiquement corrompues ou détruites, puis remplacées par des institutions qui convenaient aux fins de la classe dirigeante.

En d'autres termes, le colonialisme a exacerbé les fissures ethniques qui minent les démocraties de l'Afrique occidentale. Sous le régime colonial, bien que les peuples aient coexisté pacifiquement en apparence, de nombreuses expressions de mécontentement étouffé se produisaient, et l'État survivait dans une atmosphère de répression plutôt que de coexistence réelle.

Coexistence postcoloniale

La période ayant immédiatement suivi l'indépendance en Afrique occidentale a apporté des vestiges de la coexistence forcée, tandis que les citoyens étaient encouragés à former des États-nations et à s'intégrer sans qu'on tienne compte de leur diversité. « L'État postcolonial, au nom de l'unité, a nié [et] conjuré [...] toutes les références sérieuses aux identités ethniques et nié leur place dans les systèmes politiques, sociaux et économiques postcoloniaux¹⁴. » Durant cette période, la diversité a été

grandement découragée, alors que l'uniformité a été encouragée. (Voir, par exemple, le règne répressif de Nkrumah, dans le rapport de la commission nationale de réconciliation du Ghana soumis le 12 octobre 2004.) Lorsque les gouvernements naissants ont commencé à prendre des décisions quant à la distribution des ressources, des fêlures ont été révélées au sein des diverses sociétés¹⁵.

En fait, bien que des appels à l'harmonie aient été faits pour les apparences, le règne postcolonial a été marqué par des vestiges de la période coloniale quant à la concurrence pour des ressources entre les ethnies. À la demande d'institutions internationales comme la Banque Mondiale et avec leur financement, cette période a été marquée par des investissements importants par les États et pour le développement humain. Cela a « intensifié l'attention sur l'État comme source de revenus et de richesse, et a augmenté les conflits internes des régions, des communautés ethniques et des classes sociales quant à l'accès à ces richesses. Cela a également favorisé les politiques patron-client, qui ont pénétré l'État et se sont approprié ses ressources pour des clientèles vastes et généralement définies selon des lignes ethniques¹⁶. » Cette tendance a atteint son apogée lorsque le Nigéria a déclenché une guerre civile brutale dans les années 1960 afin de conserver la région Igbo du Biafra dans son giron. Des portions de cette région formeraient ensuite le cœur de l'industrie nigérienne du pétrole. Avec le temps toutefois, la Banque mondiale a recommandé que l'État se retire considérablement et permette aux forces du marché de plus ou moins régir le rythme et le programme du développement. En conséquence, on a demandé à de nombreux pays de la sous-région de réduire leurs dépenses publiques et de restreindre leur population. Cela a exacerbé le système de favoritisme : ceux qui connaissaient les bonnes personnes ont conservé leurs emplois, alors que ceux qui n'avaient pas les relations requises ont été licenciés. La croissance du chômage et de la misère affreuse ont causé de l'insatisfaction et de l'agitation.

Tandis que la majeure partie de l'Afrique occidentale éclatait, les meneurs de l'indépendance devaient trouver des moyens de prévenir l'éclatement de leurs pays. La plupart ont eu recours à la corruption et à des régimes répressifs. Le statu quo s'est installé pour des systèmes de favoritisme néopatrimoniaux, utilisés pour obtenir et maintenir l'accès aux ressources limitées des dons. Dans ces systèmes, « les relations de loyauté et de dépendance s'insinuent dans le système politique et administratif officiel, et les dirigeants occupent des postes bureaucratiques pour s'enrichir et obtenir un meilleur statut plutôt que pour servir la population¹⁷. » Ces systèmes de favoritisme ont encore exacerbé les divisions entre les groupes, tandis que les gens se divisaient selon des lignes ethniques ou religieuses afin d'appuyer leurs demandes pour des ressources. C'est dans ce cadre qu'a émergé l'interaction dynamique de la coexistence de la démocratie en Afrique occidentale.

La tendance pour la démocratie en Afrique occidentale

La sous-région de l'Afrique occidentale a été criblée de coups d'État, de dictatures militaires, de régimes autoritaires à parti unique et de conflits armés jusqu'au milieu des années 1990. Avec la chute du communisme, les systèmes qui s'appuyaient dans une grande mesure sur les puissances de la Guerre froide n'étaient plus aussi utiles pour l'Ouest vainqueur, qui s'est tourné vers les meneurs africains, les pressant de démocratiser leurs pays¹⁸. Dans de nombreux pays, toutefois, les dirigeants ont détourné le processus à leur avantage, en maintenant des systèmes de favoritisme fondé sur l'ethnie, dissimulés derrière un voile de principes démocratiques corrompus. Au Nigéria, par exemple, les meneurs politiques ont une conception de l'identité profondément fondée sur l'ethnie. Il existe également de profonds clivages entre les meneurs politiques et le peuple, qui croit que ces meneurs obtiennent bien plus que leur part des ressources de l'État. Pour expliquer l'échec du Nigéria à « mettre sur pied une démocratie durable », l'ancien gouverneur de l'État d'Ebonyi, Sam Egwu, avance trois raisons : l'héritage du colonialisme, qui a laissé dans son sillage l'intolérance et un régime autoritaire, la profitabilité du pouvoir étatique pour l'élite dirigeante, et la politisation des identités ethniques, régionales et religieuses par les politiciens¹⁹.

Dans la sous-région, les meneurs manquent de motivation pour encourager la participation politique de tous les couches de la société, à cause des liens étroits entre l'autorité politique et l'accès à des ressources limitées. Une participation politique complète signifierait l'arrivée dans le processus de gens dont la loyauté au régime ne peut être garantie, ce qui augmenterait la possibilité de demandes provenant des « étrangers » pour une plus grande transparence et une meilleure reddition de comptes.

Cette situation représente sans aucun doute un défi pour ceux qui ont monopolisé les ressources à la faveur d'un groupe sélect, marginalisant ainsi les autres. En conséquence, dans les pays de la sous-région, on surestime généralement les élections (qui sont caractérisées par des irrégularités et des votes truqués) et la propagande électorale, ignorant pratiquement les autres principes de la démocratie, comme le pluralisme politique, les systèmes multipartites, la participation populaire à la gouvernance au plan national et par la décentralisation, et un environnement juridique propice, qui fait la promotion de la primauté du droit, des droits humains et de la justice, de la tolérance, de la transparence et de la reddition de compte. Les projets démocratiques demeurent incomplets dans la majeure partie de l'Afrique occidentale ; de nombreuses institutions fondamentales sont sous-développées et inaccessibles à la majorité des citoyens. Cela a causé des tensions et de la violence dans certaines parties de la sous-région, et une apathie quant à la démocratie dans certaines portions des électors.

Malgré ce sombre portrait, certains pays de la sous-région (comme le Bénin, le Ghana et le Sénégal) approfondissent leurs démocraties et ont des leçons à partager avec d'autres pays. Comme le régime démocratique est revenu dans la région il y a à peine une décennie, la plupart des institutions nécessaires pour une démocratisation efficace (notamment des systèmes judiciaires autonomes et efficaces, un corps législatif informé et qualifié, et une société civile robuste) demeurent au stade embryonnaire.

Avec la chute du communisme, les systèmes qui s'appuyaient dans une grande mesure sur les puissances de la Guerre froide n'étaient plus aussi utiles pour l'Ouest vainqueur, qui s'est tourné vers les meneurs africains, les pressant de démocratiser leurs pays. Dans de nombreux pays, toutefois, les dirigeants ont détourné le processus à leur avantage, en maintenant des systèmes de favoritisme fondé sur l'ethnie, dissimulés derrière un voile de principes démocratiques corrompus.

Initiatives actuelles de coexistence et de démocratisation

Au cours des dernières années, on a pu constater une amélioration considérable des efforts touchant la coexistence. L'existence d'une démocratie, qu'elle soit réelle ou factice, a donné la chance aux peuples de s'exprimer et d'exiger que leurs droits soient respectés. En Sierra Leone, par exemple, l'afflux d'organisations de la société civile durant la période de l'après-guerre a mené à nombre d'initiatives qui cherchaient à trouver des solutions à la marginalisation de certains groupes. Selon Hannah Mallah, trésorière du Réseau des femmes du fleuve Mano pour la paix, ce travail a entre autres eu pour résultat l'élaboration de politiques cherchant à traiter les griefs des femmes, y compris la *Loi sur la violence conjugale*, la *Loi sur le mariage et le divorce* et la *Loi sur la dévolution des successions*. La mise en œuvre efficace de telles politiques en Sierra Leone et ailleurs demeure toutefois un défi²⁰.

Au Ghana, le mouvement de démocratisation a mené à la libéralisation des médias et à une augmentation phénoménale du nombre de stations de radio et de télévision privées, de même que de journaux privés. L'abrogation de la *Loi sur la diffamation criminelle* en 2000 a également contribué à cette libéralisation. Les citoyens ont donc accès à de nombreuses sources d'information, ce qui leur offre la chance de prendre des décisions politiques en toute connaissance de cause. Selon l'Institut international de la presse, le Bénin jouit lui aussi d'une offre médiatique dynamique, bien que les journalistes doivent toujours faire face à de sévères lois sur la diffamation. La libéralisation de la radiodiffusion dans ces pays a profité tant aux citoyens qu'aux gouvernements, car elle fournit aux citoyens des

façons d'exprimer publiquement leurs griefs, par exemple lors des tribunes téléphoniques, ou en utilisant la messagerie texte, et que les représentants gouvernementaux ont également la chance de se tenir au courant de tels griefs. La libéralisation signifie également l'utilisation de langues que les citoyens comprennent, ce qui permet une communication plus efficace des politiques et des décisions gouvernementales. Ces avantages favorisent la reddition de comptes et la transparence, et mettent un terme à la culture du silence au sein de laquelle la discrimination officielle a prospéré.

Dans certains cas, les gouvernements se sont montrés inclusifs envers la société civile et ont collaboré avec celle-ci, réalisant des progrès pour atteindre une paix durable et contribuer à la coexistence. Au Ghana, un dialogue sain est en place entre la société civile, le gouvernement et les institutions politiques. Cela permet à la société civile de critiquer le gouvernement de façon constructive et de contribuer à l'élaboration de politiques, ainsi qu'à participer à la redéfinition des politiques gouvernementales. Le comité consultatif interparti (IPAC), un cadre mis en place par l'Institut des affaires économiques, une organisation de la société civile qui fait la promotion d'un dialogue durable entre la Commission électorale, les partis politiques et la communauté des donateurs, en est un bon exemple, qui a contribué à des améliorations apportées au processus électoral du Ghana.

Les gouvernements et les organisations de l'Afrique occidentale qui visent la coexistence dans leurs pays s'appuient souvent sur leurs constitutions, qui contiennent généralement des modalités pour l'intégration, l'absence de discrimination, la promotion et la protection des droits de la personne.

Les délibérations de l'IPAC ont mené à l'élaboration d'un code de déontologie pour les partis politiques, à la formation d'un comité de surveillance des médias par la Commission électorale, à des formations spéciales pour les intervenants médiatiques, à l'examen continu de la rémunération des employés des sections de vote afin d'améliorer leur engagement envers leur devoir professionnel, de même qu'à l'introduction de technologies modernes par la Commission électorale afin de relier ses bureaux de districts et ses bureaux régionaux à son siège social, ce qui facilite la transmission des données et limite la possibilité que ces données soient manipulées. Au Bénin, en 1990, un colloque national a été organisé par le dirigeant militaire de l'époque, Mathew Kerekou. De nombreux groupes, représentant de nombreux couches de la société, ont été invités pour discuter de l'état et du destin du pays. Malgré certains des défis rencontrés dans les progrès du Bénin pour la démocratie, les décisions prises lors de cette rencontre, reflétant les opinions et les aspirations de nombreux Béninois, ont mené le pays sur la voie d'une démocratie relativement durable²¹.

Les gouvernements et les organisations de l'Afrique occidentale

qui visent la coexistence dans leurs pays s'appuient souvent sur leurs constitutions, qui contiennent généralement des modalités pour l'intégration, l'absence de discrimination, la promotion et la protection des droits de la personne. Le chapitre IV de la constitution de la République fédérale du Nigéria de 1999, par exemple, garantit les droits et les libertés fondamentaux en ce qui a trait à la discrimination. L'article 10 de la constitution de 2004 de la Côte d'Ivoire comprend notamment que « toute propagande visant ou ayant pour effet la suprématie d'un groupe social par rapport à un autre, ou encourageant la haine raciale ou religieuse, est interdite », tandis que l'article 5, aux alinéas a) et c), prévoit l'intégration nationale et rejette le sectarisme et le tribalisme. Bien que les modalités prévues dans les diverses constitutions sont souvent des manifestations des obligations internationales du pays, elles représentent également une reconnaissance des divisions au sein de chaque pays. Outre les modalités juridiques, il existe bien peu de cadres et d'institutions permettant de gérer les enjeux entourant la discrimination. La discussion des enjeux de la discrimination est plutôt tue et généralement rejetée comme de la propagande provenant d'individus s'opposant au gouvernement. Malgré cela, des efforts sont déployés afin de sensibiliser les fonctionnaires aux liens existants entre la bonne gouvernance, la paix et la coexistence. Par exemple, dans le cadre de ses modules sur l'analyse des conflits et de la démocratie, le Programme international de formation sur la consolidation de la paix et la bonne gouvernance pour le personnel civil africain offre des séances de formation qui incluent les principes de la coexistence.

Les tribunaux, qui interprètent les modalités constitutionnelles et se prononcent sur celles-ci, ont tendance à être les institutions qui réparent les droits constitutionnels bafoués. De plus, plusieurs pays de la sous-région possèdent des institutions et des commissions alternatives, dont le travail fait la promotion des principes de la coexistence. Les organismes qui surveillent les droits de la personne, par exemple, sont monnaie courante²². Ces institutions offrent des réparations quand des violations se produisent, mais elles servent également de surveillants afin de s'assurer que les politiques et les pratiques de leurs pays respectent les obligations touchant les droits de la personne. Elles enquêtent sur les violations présumées, tant dans la sphère publique que dans la sphère privée, et fournissent des recours ou des suggestions de recours, notamment la poursuite judiciaire. Elles ont également tendance à être plus officieuses et moins coûteuses que le système judiciaire, ce qui signifie que les personnes lésées peuvent y avoir accès relativement facilement. L'accès à ces institutions, cependant, comporte des défis dont nous traiterons à la section suivante.

Les organismes confessionnels et communautaires en Afrique occidentale ont toujours tenté de promouvoir la coexistence en enseignant à leurs membres et au grand public les principes de l'inclusivité et de la tolérance de la diversité. Les chefs religieux, en Afrique occidentale, sont généralement respectés et considérés crédibles par une grande partie de la population. Cela

a eu comme résultat que les dirigeants des organisations confessionnelles ont joué un rôle influent en créant des liens entre la coexistence et la pratique démocratique en Afrique occidentale. Dans bien des cas, ils ont condamné certaines politiques d'exclusion et exigé une gouvernance responsable, faisant la promotion d'une distribution juste des ressources et opportunités.

Au Ghana, lorsque les loyautés ethniques ont une fois de plus été soulevées par les politiciens dans la première partie de la campagne électorale de 2008, les meneurs chrétiens et musulmans ont unanimement condamné l'exploitation de l'ethnicité par les dirigeants des divers partis politiques. Dans ce cas, les efforts des meneurs religieux ont été couronnés de succès, grâce entre autres à la couverture médiatique. Dans un même ordre d'idées, les meneurs traditionnels étaient tout aussi catégoriques quant au besoin de favoriser l'harmonie et de rejeter le tribalisme. Cela a mené à une forte diminution de la manipulation de l'identité ethnique par les chefs des divers partis. Finalement, les portes-étendards de tous les partis politiques, les dirigeants traditionnels et les autres modèles se sont unis dans une campagne faisant la promotion de la non-violence durant l'élection.

À travers l'Afrique occidentale, les organisations de la société civile, les institutions scolaires et les organisations communautaires sont devenues les partenaires efficaces des agences gouvernementales. Grâce à la recherche et à la rédaction de documents de politique, les institutions d'enseignement fournissent aux gouvernements des options politiques qui font la promotion des principes de la coexistence pacifique²³. Les organisations de la société civile servent de surveillants pour les dispositions touchant la coexistence. Elles travaillent pour leur mise en œuvre et, en utilisant des approches axées sur les conflits, peuvent favoriser un esprit communautaire parmi leurs bénéficiaires, à travers les cadres qu'elles créent pour mettre en place un dialogue et un consensus. Au Nigéria, où des conflits touchant les ressources naturelles font rage depuis des années, les organisations de la société civile continuent de faire pression pour des cadres efficaces de dialogue entre le gouvernement et le peuple, afin d'en arriver à une résolution non violente. Les organisations communautaires, qui travaillent plus près du terrain que les organisations de la société civile, sont mieux à même de transmettre le message de la coexistence et de promouvoir ses principes au sein de la population.

Les défis de la coexistence et de la démocratie en Afrique occidentale

Malgré les efforts mentionnés, le plus grand défi de la démocratie en Afrique occidentale demeure le manque d'inclusivité qu'on y retrouve, ou, en d'autres mots, le manque de coexistence. En Afrique occidentale, à cause de la très grande exploitation des

divisions culturelles comme l'ethnicité, l'affiliation tribale et la religion, il est tabou de discuter de la diversité. On y pratique plutôt un semblant d'harmonie et d'unité, ce qui fait qu'il est extrêmement difficile de trouver des ouvertures pour un dialogue honnête et ouvert, dans lequel les peurs, les aspirations et l'espoir pourraient être exprimés.

En Côte d'Ivoire, des organisations de la société civile comme le Réseau régional de construction de la paix en Afrique de l'Ouest (WANEP) ont entrepris depuis 2006 d'offrir une éducation sur la paix afin d'avoir une incidence sur la xénophobie envers les étrangers qui a atteint des proportions alarmantes durant le conflit armé de 2002. De la même façon, WANEP s'assure d'inclure des femmes dans une grande partie de son travail en Côte d'Ivoire, en conformité avec la résolution 1325 des Nations Unies, qui exige l'inclusion des femmes dans les processus de renforcement de la paix au pays. En incluant les femmes et les hommes dans son travail, WANEP démontre avec succès les principes de la coexistence dont elle fait la promotion.

Un autre défi de la cohésion sociale en Afrique occidentale concerne la façon dont la démocratie a été manipulée jusqu'à présent. Dans bien des cas, le processus démocratique a été utilisé pour punir des groupes, intimider de vieux ennemis et refuser d'accorder des droits aux citoyens. Les entrepreneurs qui soutiennent ouvertement un parti politique en particulier peuvent, par exemple, perdre des contrats une fois que le parti qu'ils soutiennent perd le pouvoir. Les élections en Afrique occidentale sont caractérisées par une attitude voulant que le gagnant rafle tout, et que seuls ceux qui font partie de l'équipe gagnante aient accès aux ressources de l'État²⁴. Obtenir le pouvoir politique est donc devenu une question de vie ou de mort. En Côte d'Ivoire, par exemple, le parti au pouvoir a désaffranchi de nombreuses personnes du nord du pays afin de consolider son autorité, ce qui a provoqué des violences intermittentes qui ont duré quatre ans. Au Bénin, des contrôleurs apparaissent durant les élections pour empêcher les gens qui ne font pas partie de leurs réseaux de faire campagne dans leur sphère d'influence. Au Nigéria, le général Sani Abacha et ses collaborateurs ont rapidement condamné Ken Saro, devant un tribunal militaire, à la mort par pendaison parce qu'il avait mené un mouvement pour l'autodétermination ethnique et la distribution équitable de la richesse pétrolière de la région.

Il existe aussi des défis structurels et procéduraux à la consolidation de la démocratie, qui pourraient bénéficier de l'utilisation d'une optique de coexistence. Par exemple, Pyt Douma révèle qu'au Sénégal, l'une des raisons fondamentales du conflit qui dure depuis une décennie entre les Jola et l'État sénégalais repose dans la nature des mécanismes utilisés par l'État pour pénétrer la société locale et exercer son autorité politique. Comme la nature de l'allégeance politique a été négociée à travers une hiérarchie d'élites officielles et non officielles (principalement des marabouts musulmans), les Jola,

qui se distinguent comme formant une société plutôt égalitaire et sans hiérarchie sociale, n'ont pas été efficacement intégrés dans la politique nationale. La mise en œuvre d'une nouvelle constitution transférant à l'État les droits fonciers anciennement communs a eu une incidence profonde sur les coutumes locales et sur la gestion des ressources dans la région de Casamance (Douma, Pyt. 2006, p. 64).

Bien que la constitution, la voix présumée de la majorité, édicte que ces terres appartiennent à l'État, les Jola, qui cultivent la terre de façon traditionnelle, ont perdu l'une de leurs ressources principales, la terre. Le processus n'a pas inclus les Jola dans les prises de décisions politiques, ce qui a mené à une constitution qui cause un tort sérieux à un groupe de citoyens qu'elle est censée protéger.

De plus, l'écart croissant entre les riches et les pauvres est une ligne de faille de plus en plus profonde dans la région. Dans les pays de l'Afrique occidentale, on constate la formation de nombreux collectifs fondés sur le statut. D'un côté se trouvent les élites, dont les membres ont en commun des affinités quant à l'éducation, à la politique et à l'économie. Elles forment la nouvelle bourgeoisie de la société urbaine. De l'autre se trouvent les pauvres et les personnes marginalisées qui ont quitté le réseau social de la vie rurale pour les régions urbaines, et qui tentent de joindre les deux bouts dans des conditions parfois inhumaines. Les membres de ce groupe s'estiment lésés à cause des injustices sociales perçues, et rejettent le blâme quant à leur épreuve sur l'inégalité et l'injustice dans leurs pays. Ils se réunissent et vivent dans les quartiers pauvres, souvent à proximité de nouveaux développements résidentiels pour l'élite. Pyt Douma fait remarquer que les inégalités entre différents groupes dans les milieux urbains sont maintenant exacerbées, ce qui offre un terrain de recrutement fertile pour les tenants locaux du pouvoir qui tentent d'arracher à l'élite politique l'autorité dont elle est titulaire²⁵. Ainsi, la méfiance, l'intolérance et le manque de respect fondamental augmentent entre ces deux groupes.

Comme les principes de la démocratie tiennent l'inclusion et la participation de tous les membres de la société pour acquis, il est facile de présumer que la démocratie, de façon inhérente, améliore la coexistence. Pourtant, comme nous l'avons vu, la réalité s'avère plus complexe, et il serait risqué de présumer que l'on peut confier à la démocratie notre espoir pour l'inclusion sociale de façon aveugle. Et bien que l'adoption d'une optique de coexistence dans les démocraties naissantes puisse être la première étape pour repousser le spectre de l'économie motivée par la politique et des politiques motivées par l'ethnie, il serait faux de croire que tous ceux qui ont des intérêts dans l'état actuel des choses sont prêts à soutenir une réelle promotion d'une démocratie axée sur la coexistence.

Les projets démocratiques atrophiés de la plupart des pays de l'Afrique occidentale ont eu comme résultat une exacerbation des inefficacités des institutions gouvernementales en place, de

même que la création d'institutions faibles là où il n'en existait pas auparavant. Même si des mécanismes de protection existent, par lesquels les citoyens exclus peuvent demander une réparation, ces mécanismes sont donc souvent inefficaces. Les coûts de procédures élevés et les longs délais qui caractérisent certaines de ces institutions préviennent souvent l'usage des systèmes en place par les personnes. De plus, la plupart des gens qui ont besoin de ces mécanismes ignorent leur existence et leurs fonctions à cause du grand taux d'analphabétisme. Enfin, malgré l'efficacité croissante du système judiciaire dans certains pays, dans de nombreux cas, le système judiciaire est compromis²⁶. Cela contribue donc au manque de confiance envers le système judiciaire.

L'actualisation des principes de la coexistence dans les démocraties de l'Afrique occidentale s'est surtout faite par l'entremise du travail et des activités des organisations de la société civile. Les organisations de la société civile, cependant, luttent elles-mêmes pour se tailler une place dans le processus démocratique, car leurs gouvernements attendent souvent d'elles qu'elles soient apolitiques et neutres. Il est donc difficile pour ces organisations d'exiger que les gouvernements remplissent leurs responsabilités quant à l'inclusion et à la participation. Celles qui osent critiquer s'exposent à la fermeture ou à la criminalisation. Les organisations de la société civile sont ainsi réduites, en grande partie, à ne discuter que des enjeux politiquement corrects.

Comme les principes de la démocratie tiennent l'inclusion et la participation de tous les membres de la société pour acquis, il est facile de présumer que la démocratie, de façon inhérente, améliore la coexistence. Pourtant, comme nous l'avons vu, la réalité s'avère plus complexe, et il serait risqué de présumer que l'on peut confier à la démocratie notre espoir pour l'inclusion sociale de façon aveugle. Et bien que l'adoption d'une optique de coexistence dans les démocraties naissantes puisse être la première étape pour repousser le spectre de l'économie motivée par la politique et des politiques motivées par l'ethnie, il serait faux de croire que tous ceux qui ont des intérêts dans l'état actuel des choses sont prêts à soutenir une réelle promotion d'une démocratie axée sur la coexistence.

Recommandations

Étant donné le très grand nombre de groupes identitaires divisés par l'héritage du colonialisme qui doivent relever des défis importants, l'adoption d'une approche axée sur la coexistence pour le renforcement de la démocratie est essentielle. L'essence de la coexistence outrepassa la tolérance et la paix. La coexistence traite des relations, qui doivent être empreintes de respect mutuel et d'égalité, et doivent accorder une grande valeur à la diversité et à l'interdépendance. La promotion de ces valeurs d'inclusivité au sein des sociétés de l'Afrique occidentale, et en particulier dans le processus de démocratisation, peut servir

à créer un espace permettant un dialogue plus ouvert, favoriser l'acceptation du mode de vie de l'autre, et ultimement mener à un gouvernement réactif aux besoins et aux intérêts de tous les couches de la société.

Recommandations aux gouvernements de l'Afrique occidentale pour l'amélioration de la démocratie axée sur la coexistence dans la sous-région

- Sensibiliser les dirigeants des pays aux concepts des efforts de coexistence, y compris leur offrir des occasions d'apprendre comment la coexistence est bénéfique pour les dirigeants autant que pour les citoyens. Bien que la participation du peuple au plan communautaire soit essentielle pour promouvoir la coexistence et l'amélioration des valeurs démocratiques, l'adhésion des dirigeants est également importante pour le développement des cadres institutionnels appropriés requis pour approfondir la démocratie.
- Renforcer la capacité des personnes qui travaillent pour les institutions étatiques en leur offrant des cadres appropriés pour qu'elles se familiarisent avec les principes de la coexistence et connaissent les avantages d'intégrer ces principes dans les démocraties. Avec l'appui des gouvernements, cela peut être réalisé par des groupes régionaux qui travaillent dans le domaine de la coexistence, avec l'aide de réseaux de coexistence dans la sous-région et d'organisations internationales.
- Travailler vers la dépolitisation des institutions étatiques, en particulier celles qui ont reçu le mandat constitutionnel de garantir l'égalité, l'équité et la justice.
- Responsabiliser la société civile afin d'aider les groupes marginalisés à utiliser les institutions fournies par le gouvernement pour s'exprimer et revendiquer leurs droits. On peut d'abord réussir cela en offrant un espace au sein de l'arène politique pour que la société civile agisse comme défenseur. Les gouvernements peuvent approfondir cette responsabilisation en offrant aux acteurs de la société civile des documents et de l'aide financière.
- Démystifier les systèmes de justice en traduisant les lois dans les langues régionales, dans un format convivial, et en offrant de l'aide juridique efficace. Cela allégerait certaines des contraintes financières et des contraintes liées aux connaissances qui empêchent les gens de se tourner vers les tribunaux pour obtenir réparation ou obtenir le respect de la loi.
- Rehausser la confiance des gens envers les systèmes judiciaires en faisant la promotion des mécanismes alternatifs de règlement des conflits qui utilisent les principes de la primauté du droit et peuvent rapidement régler les conflits.

- Renforcer les capacités quant à la promotion, l'utilisation et la modélisation des principes de la coexistence de ceux qui travaillent au renforcement de la paix. Cela est important, car les principes de la coexistence, comme l'inclusivité, l'égalité et l'interdépendance, jouent un rôle prépondérant dans l'établissement de relations positives entre les groupes. Cela comprend les capacités requises pour renforcer les relations entre les groupes, y compris les groupes ethniques, religieux et ceux qui ont précédemment vécu des conflits violents ou peuvent entrer en conflit à cause de la rareté des ressources.
- Former un groupe de travailleurs pour le renforcement de la paix qui sont capables de former ceux qui œuvrent dans des domaines complémentaires, comme ceux des droits humains, de la justice transitoire, de la gouvernance et de la réforme judiciaire, afin de créer une base, à tous les niveaux de la société, sur laquelle la coexistence peut s'appuyer pour être mise en œuvre à plus grande échelle. Bien qu'il existe certaines initiatives de formation dans la sous-région qui comprennent des composantes du travail de coexistence, elles ne traitent souvent pas des complexités de ce travail.
- Élaborer des documents qui énoncent les bonnes pratiques et les mesures prises par d'autres organisations pour atteindre les objectifs de la coexistence en Afrique occidentale. Une pénurie de documents sévit présentement à travers la sous-région, ce qui fait qu'il est très difficile pour les chercheurs universitaires et les spécialistes de procéder à des études pourtant nécessaires.
- Développer des façons d'intégrer le modèle de la coexistence au sein des organisations déjà financées. Cela permettra d'étendre la portée du travail de coexistence tout en profitant des sources de financement existantes²⁷.
- Les spécialistes de la coexistence devraient former des alliances avec des groupes qui font la promotion de l'accès à la justice auprès des groupes vulnérables²⁸. Ensemble, ils peuvent être plus efficaces à promouvoir et à protéger les principes de la coexistence au sein des processus démocratiques. Ces alliances fournissent aux spécialistes de la coexistence une base de soutien plus solide, de même que des ressources (documentaires et matérielles) importantes pour l'avancement de la coexistence au sein des démocraties.

- Mettre sur pied des réseaux forts et bâtir des alliances entre les décideurs et les spécialistes de la coexistence. Cela serait utile, car le travail de coexistence est complexe et requiert toute une gamme d'interactions entre diverses agences et organisations. À cette fin, les spécialistes devraient animer des séminaires et des colloques sur la coexistence et sur comment la société civile et les gouvernements peuvent se soutenir mutuellement.
- Éduquer les gens qui pourraient profiter de la coexistence, mais peuvent ne pas connaître ce concept. Cela comprend non seulement l'éducation touchant le concept lui-même, mais également la formation au sujet des institutions disponibles pour la mise en œuvre des principes de la coexistence. Cela peut être fait par l'entremise du théâtre, d'ateliers, de séminaires, de colloques, des journaux et des communications électroniques. Le message doit prendre la meilleure forme possible pour les différents auditoires cibles, et doit encourager les gens à étudier leurs propres identités, à chercher à comprendre celles des autres et à établir de nouvelles relations malgré les clivages. Cela comprend le traitement des préjugés passés.

Conclusion

L'expérience de l'Afrique occidentale avec la coexistence a énormément évolué au cours des derniers siècles. D'une époque où l'on accordait relativement peu d'attention à l'identité ethnique, caractérisée par un mélange généralement pacifique de cultures et par un accès adéquat à des ressources abondantes, la région s'est dégradée jusqu'à l'état actuel de concurrence féroce pour le contrôle des ressources afin de soutenir des systèmes de favoritisme d'exclusion fondés sur l'ethnie. Même lorsque l'histoire démocratique a été quelque peu réussie, le défi touchant l'assurance d'une inclusion efficace demeure. L'Afrique occidentale doit relever un défi unique à cause de ses populations diverses, qui font du principe de la majorité un mécanisme inadéquat de la représentation efficace.

Comme la plupart des pays de l'Afrique occidentale renferment une grande diversité, il est important de nous assurer que la pratique démocratique soit jumelée aux principes de la coexistence afin de minimiser les tensions entre les groupes majoritaires et minoritaires.

La relation entre la coexistence et la démocratie est, en fait, symbiotique. Une société multiculturelle qui accorde de l'importance à la coexistence est mieux placée pour développer des démocraties durables. De façon similaire, une démocratie bâtie sur une approche fondée sur la coexistence sera plus à

même de favoriser et de soutenir la coexistence parmi les citoyens qu'elle représente. La démocratie offre à l'Afrique occidentale une occasion pour l'inclusion, alors que la gouvernance y a surtout fait preuve d'exclusion, mais seulement si cette inclusion est jumelée à la coexistence.

Il est donc essentiel de tirer profit des occasions offertes par les diverses institutions et structures pour la promotion de la coexistence dans la sous-région, tout comme il est essentiel de combler les écueils existants entre la démocratie et la coexistence. Les efforts des spécialistes de la coexistence devraient transcender les structures traditionnelles de la résolution de conflits, qui ont généralement été limités à la tolérance et à la cohabitation pacifique, sans qu'on s'applique à créer de nouveaux espaces pour les minorités. À la base de ce processus devrait se trouver un dialogue honnête sur la valeur de la diversité et sur les forces et les défis particuliers à chaque société. Pour qu'un gouvernement démocratique puisse insuffler la coexistence, il doit d'abord lui-même être soutenu par une population qui a à cœur la coexistence. C'est donc dire que la promotion de la coexistence doit provenir du peuple. Les citoyens, en collaboration avec la société civile, peuvent commencer à développer de nouvelles relations les uns avec les autres ainsi qu'avec les élites qui détiennent l'autorité. La communauté internationale peut contribuer à améliorer la démocratie axée sur la coexistence en Afrique occidentale en défendant et en soutenant les efforts liés aux recommandations contenues dans ce texte.

Les inquiétudes économiques et la marginalisation de ceux qui n'ont pas la faveur des élites politiques ont limité le caractère durable de nombreux efforts de démocratisation dans la région. Pourtant, l'adoption d'une optique de coexistence pour la démocratie pourrait changer les choses pour le mieux.

Ce texte a offert des exemples dans lesquels les approches de démocratisation axées sur la coexistence dans la région ont eu pour résultat des démocraties plus fortes et plus pacifiques au sein de sociétés diverses. Nous devons maintenir les efforts pour soutenir ces nations, et rehausser les efforts pour promouvoir et soutenir la coexistence au sein des peuples et des gouvernements d'autres pays. À mesure qu'est diffusé le message de la coexistence croît l'espoir pour une Afrique occidentale socialement juste, pacifique et démocratique.

Ressources Additionnelles à ce Sujet

Rapports et publications de Coexistence International

- A Survey of Coexistence Sensitivity in International Democratization and Governance Policies *
- Coexistence Sensitivity in International Democratization

and Governance Policies: Lessons Learned *

- Démocratie, conflits et coexistence en Afrique occidentale Rapport d'atelier*
- Insiders and Outsiders: A Review of Policies that Recognize Diversity and Promote Inclusion and Coexistence (juillet 2006)*
- Report on the Discussion Seminar: Coexistence and Democracy-Building: What is the Connection? *

Autres articles et publications

- Boafo-Arthur, Kwame. « Democracy and Stability In West Africa: The Ghanaian Experience », Claude Ake Memorial Paper Series (CAMP), no. 4. » (The Nordic Africa Institute, 2008).
- Edigheji, Omano. « Political representation in Africa: Towards a conceptual framework », *Africa Development*, 31, 3 (2006). » p. 93 à 119.
- Hameso, Seyoum. « Issues and Dilemmas of Multi-Party Democracy in Africa » *West Africa Review*, (2002).
- Human Rights Watch. « The Best School: Student Violence, Impunity, and the Crisis in Côte d'Ivoire ». *General Background on the Military-Political Crisis in Côte d'Ivoire*, 20 mai 2008. <http://www.hrw.org/en/node/62207/section/7>.
- Ikelegbe, Augustine. « Engendering civil society: oil, women groups and resource conflicts in the Niger Delta region of Nigeria » *Journal of Modern African Studies*, 43, 2 (2005), p. 241 à 270.
- Jinadu, L. Adele. « Explaining and Managing Ethnic Conflict in Africa: Towards a Cultural Theory of Democracy » Claude Ake Memorial Paper Series (CAMP), no 1. (The Nordic Africa Institute, 2007).
- Lewis, Peter. « Identity, Institutions and Democracy in Nigeria » *Afrobarometer Working Papers*, no 68 (2007).
- Logan, Carolyn. « Selected Chiefs, Elected Councilors and Hybrid Democrats: Popular Perspectives on the Coexistence of Democracy and Traditional Authority » *Journal of Modern African Studies*, 47, 1 (2009), p. 101 à 128.
- Osaghae, Eghosa E. « Democracy and National Cohesion in Multiethnic African States: South Africa and Nigeria Compared » *Nations and Nationalism*, 5, 2 (1999), p. 259 à 280.
- Young, Crawford. *The Politics of Cultural Pluralism* (Ibadan : Heinemann Educational Books, 1993).

Sites Web et publications par des organisations

- Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale <http://www.idea.int/>
- Institut pour la démocratie en Afrique du Sud (IDASA) <http://www.idasa.org.za/>
- Le projet des sociétés partagées du Club of Madrid <http://www.thesharedsocietiesproject.clubmadrid.org/>
- Bureau pour la prévention des crises et le relèvement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) <http://www.undp.org/cpr/index.shtml>
- Réseau régional de construction de la paix en Afrique de l'Ouest (WANEP) <http://www.wanep.org/>

*Document disponible au www.coexistence.net

Notes

- 1 Vanhanen, Tatu. *Prospects of Democracy: A Study of 172 Countries*. (New York : Routledge, 1997), p. 31.
- 2 Nasr el-Din, Ibrahim. « In Criticism of the Western Mind and Practices: Towards a New Vision for African Development » *African Journal of Political Science*, vol. 8, no 2 (décembre 2003), p. 4.
- 3 Houngnikpo, Mathurin. « Benin's ongoing struggle for democracy » *West Africa Review*, no 10 (2007).
- 4 Jean, Isabella et Berns, Jessica. « Accent sur la coexistence et le renforcement de la démocratie », *Coexistence Internationale* (2007).
- 5 Coexistence Internationale, « Coexistence et démocratie en Afrique occidentale : tendances, défis et occasions » (novembre 2008).
- 6 Babbitt et autres. *Imagine Coexistence – Findings and Recommendations for UNHCR* (Fletcher School of Law and Diplomacy, 2002), p. 17 (<http://fletcher.tufts.edu/chrcr/pdf/imagine.pdf>).
- 7 Berns, Jessica et Fitzduff, Mari. « Qu'est-ce que la coexistence, et pourquoi une approche complémentaire ? », *Coexistence Internationale* (2007). 2
- 8 Coexistence Internationale. « Démocratie, conflits et coexistence en Afrique occidentale : rapport d'atelier » (décembre 2008).
- 9 Prah, K.K. « African wars and ethnic conflicts—rebuilding failed states. » *Africa Regional Background Paper: Human Development Report 2004* (Programme des Nations Unies pour le développement).
- 10 Yoh, J.G. « Notes on ethnicity, democratization and nation building: Experience in Africa and relevance to West Asia: The case of Cameroon and Ghana. » Notes présentées au colloque « A Vision to Enhance Peace and Human Environment in the Middle East » 6 et 7 mars 2004 à Amman, Jordanie, p. 2.
- 11 Prah, p. 9.
- 12 De nouveau, des territoires dirigés par des chefs ont été créés et des loyalistes nommés sans passer par les procédures traditionnelles de nomination. Pour en apprendre davantage à ce sujet, consulter « Witness to Truth: Report of the Sierra Leone Truth and Reconciliation

Commission », vol. 3a.

- 13 Berman, Bruce J., Document préparatoire : « Economic Growth and Social Cohesion: Is the Market the Problem? » Projet des sociétés partagées, conférence plénière du Club de Madrid « Democratic Leadership for Dialogue, Diversity and Social Cohesion » (du 12 au 14 novembre 2008, Rotterdam), p. 8.
- 14 Prah, p. 10.
- 15 Voir Adejumbi, aux pages 77 à 96. Voir aussi Kelechi A. Kalu, « Constitutionalism in Nigeria: A Conceptual Analysis of Ethnicity and Politics », *West Africa Review*, no 6 (2004).
- 16 Berman, page 8.
- 17 Bratton, M. et van de Walle, N. (1994) « Neo-patrimonial regimes and political transition in Africa » dans *World Politics*, vol. XLVI, p. 458-9.
- 18 Kirschke, L. « Informal repression, zero-sum politics and late third wave transitions », *The Journal of Modern African Studies*. Vol. 38, no 3 (2000) p. 383-405.
- 19 Egwu, Sam. « The Context and Lessons of the 2003 Elections in Nigeria » dans *Perspectives on the 2003 Elections in Nigeria* (Abuja : IDASA – Nigéria, 2007), p. 13.
- 20 Réponse de Hannah Mallah à des questions de l'auteure dans un sondage électronique sur la coexistence en Afrique occidentale. Reçues le 14 janvier 2009.
- 21 Houngnikpo, Mathurin. « Benin's ongoing struggle for democracy » *West Africa Review*. No 10 (2007).
- 22 Au Ghana existe la Commission pour les droits humains et la justice administrative ; en Sierra Leone se trouve la Commission des droits de la personne et, au Nigéria, la Commission nationale des droits de la personne. Voir le rapport de la commission de vérité et de réconciliation de la Sierra Leone, vol. 3a, et le rapport de la commission nationale de réconciliation du Ghana.
- 23 Les institutions d'enseignement supérieur au Nigéria ont déjà commencé à intégrer les études sur la paix et les conflits à leurs plans de cours. Au Ghana, le ministère de l'Éducation, de la Science et du Sport a incorporé l'approche de l'école pacifique en intégrant au programme des institutions d'enseignement supérieur l'éducation sur la paix. En 2006, un atelier consultatif national a rassemblé des décideurs, des analystes, des organisations de la société civile et des chercheurs universitaires provenant de diverses institutions d'enseignement supérieur afin de discuter de l'intégration des études sur la paix et les conflits dans les plans de cours des institutions d'enseignement supérieur. Les résultats de l'atelier ont été communiqués au gouvernement.

24. Pour en savoir plus sur comment la corruption prospère au sein des démocraties pour créer de l'exclusion, voir Munyae M. Mulinge et Gwen Lesteddi, « Corruption in Sub-Saharan Africa: Towards a More Holistic Approach », *African Journal of Political Science* vol. 7, no 1 (2002), p. 51-77.

25. Douma, Pyt. « Poverty, relative deprivation and political exclusion as drivers of violent conflict in Sub Saharan Africa », *ISYP Journal on Science and World Affairs*. vol. 2, no 2 (2006).

26. Certaines études de cas suggèrent qu'il existe une certaine autonomie dans les systèmes judiciaires de certains pays de l'Afrique occidentale. Au Ghana, par exemple, le Nouveau Parti patriotique (NPP) s'est adressé aux tribunaux pour obtenir une réparation pour ce que le parti a perçu comme étant une fraude électorale dans le cadre des élections de 1996. L'un de ses candidats au Parlement, George Amoo, s'est également adressé aux tribunaux pour contester les résultats des élections parlementaires dans sa circonscription. Bien que le NPP ait été le parti de l'opposition, il a gagné sa poursuite, mais un peu tard, puisque le jugement a été rendu après quatre ans, soit la durée du mandat parlementaire. Au Nigéria, l'ancien vice-président Atiku Abukabar s'est tourné vers les tribunaux pour contester la décision de la commission électorale de disqualifier sa candidature pour la présidence. Il a gagné sa cause, et la commission électorale a dû imprimer de nouveaux bulletins de vote à la dernière minute afin d'y inclure son nom.

27. Par exemple, au Ghana, l'initiative Rights and Voice (RAVI), un programme financé par le DFID, offre du financement aux organisations de la société civile afin qu'elles contribuent à réaliser son objectif d'augmenter la capacité des détenteurs de droits à participer au débat public et de promouvoir le dialogue avec le gouvernement et les autres décideurs au sujet des politiques nationales, des lois et des processus de réforme des institutions touchant les droits.

28. Ces groupes comprennent la Fédération internationale des avocates, Femmes, droit et développement en Afrique (FeDDAF), Abantu for Development, le Legal Resources Centre (LRC), et le Centre du développement démocratique (CDD).

Aux fins de cette étude, nous définissons l'Afrique occidentale comme comprenant le Cameroun, la Mauritanie et les quinze nations qui forment actuellement la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) : le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.



Coexistence International

Fondée en 2005 à l'Université Brandeis, l'initiative Coexistence International (CI) s'est engagée à renforcer les ressources disponibles pour les responsables des politiques, les praticiens, les chercheurs, les défenseurs des droits, les organisations et les réseaux qui font la promotion de la coexistence aux plans local, national et international. CI favorise une approche complémentaire du travail de coexistence à travers la facilitation des liens, de l'apprentissage, de la réflexion et de la pensée stratégique entre les acteurs du domaine de la coexistence et des domaines qui y sont reliés.

Qu'est-ce que la Coexistence?

La coexistence décrit les sociétés dans lesquelles la diversité est la bienvenue pour son potentiel positif, l'égalité est une poursuite active, l'interdépendance entre les groupes est reconnue et l'utilisation des armes pour régler les conflits est de plus en plus chose du passé. Le travail de coexistence couvre la gamme d'initiatives requises pour assurer que les communautés et les sociétés peuvent vivre ensemble de façon plus équitable et pacifique.

La Série

La fragmentation du domaine de la coexistence, de même que les divisions entre la coexistence et les domaines connexes, entrave l'atteinte d'une paix réelle et durable. Sans la coopération et la reconnaissance de la complémentarité, les principaux intervenants travaillent souvent dans l'isolement, et cette situation mène à des occasions manquées ou à des réactions incomplètes devant les conflits.

Dans cette série de publications, Coexistence International se penche sur les points d'intersection entre certains domaines et le travail de coexistence. Quels sont les défis et les occasions lorsque des disciplines s'unissent dans un même but, celui d'un monde plus paisible et plus équitable? Cette série illustre les possibilités de l'atteinte d'une coexistence réelle par la collaboration entre des domaines connexes.

Autres Publications de CI

Approches Complémentaires du Travail de Coexistence

Qu'est-ce que la Coexistence, et Pourquoi une Approche Complémentaire?

(What is Coexistence and Why a Complementary Approach?)

Accent sur la Coexistence et les Arts
(Focus on Coexistence and the Arts)

Accent sur la Coexistence et le Renforcement de la Démocratie

(Focus on Coexistence and Democracy-building)

Accent sur la Coexistence et les Ressources Naturelles

(Focus on Coexistence and Natural Resources)

Accent sur la Coexistence et la Sécurité
(Focus on Coexistence and Security)

Études par pays

Cette série décrit l'état de la coexistence au sein de différents pays à travers le monde, y compris la République tchèque, l'Équateur, la Lettonie, Maurice, le Myanmar, les Pays-Bas, la Pologne et l'Afrique du Sud, et compare leurs politiques touchant la diversité et la coexistence.

Les publications sont disponibles en ligne, au: www.coexistence.net/pubs/publications.html.



Cette série de publications a été rendue possible grâce à un généreux don de la Fondation Alan B. Slifka et la Fondation Compton.

Coexistence International
Mailstop 086
Brandeis University
Waltham, Massachusetts
02454-9110